

Etouffée par le blocus imposé par Israël, Gaza mise sur la Cour pénale internationale pour montrer l'horreur du siège qui lui est infligé. Entretien avec le militant palestinien Raji Sourani

GAZA: LA VIE PARALYSÉE

PROPOS RECUEILLIS PAR
CHRISTOPHE KOESSLER

Palestine ► Les nouvelles de Gaza arrivent par bribes. Et elles sont très mauvaises. Au-delà des bombardements israéliens qui rythment la vie des habitants de l'enclave palestinienne, le blocus imposé par l'Etat hébreu entraîne une catastrophe économique, sociale et sanitaire sans précédent pour ses quelque deux millions d'habitants. Dans l'indifférence de la communauté internationale, les Gazaouis continuent à chercher des solutions. Les organisations de la société civile¹ comptent en particulier sur la Cour pénale internationale (CPI) pour déclarer le blocus «crime contre l'humanité» et poursuivre les coupables. *Le Courrier* a interrogé par skype Raji Sourani, directeur du Centre palestinien pour les droits humains situé à Gaza, lauréat du Prix Nobel alternatif de la paix en 2013.



Quelle est la situation économique et sociale à Gaza?

Raji Sourani: J'ai 62 ans et je peux vous dire que 2016 a été la pire année depuis un demi-siècle. A l'heure du triste dixième anniversaire du siège qui nous est imposé par Israël, je constate que Gaza est comme une ferme pour animaux. On nous impose une fermeture presque complète, on empêche les mouvements des biens et des personnes, et la communauté internationale nous jette un peu de nourriture et de médicaments pour que nous puissions survivre. Des libertés pourtant fondamentales nous sont donc niées: la liberté de mouvement et la liberté de commerce. Moi-même, comme 99% des habitants de Gaza, je n'ai pas pu me rendre à Jérusalem et en Cisjordanie depuis 1998.

Désormais, 70% de la population est sans emploi, 90% est sous le seuil de pauvreté, et entre 80% et 85% dépend des Nations unies ou d'autres institutions charitables pour s'en sortir. Nous sommes devenus une nation de mendiants alors que Gaza ne connaît pas l'illettrisme et dispose d'un des plus hauts taux de diplômés d'uni-

versité au monde ainsi qu'une population très bien formée.

Le blocus affecte tous les secteurs...

Oui, de la femme au foyer au supermarché, des hôpitaux aux quelques fabriques qui restent – importer des matières premières est devenu mission impossible –, c'est un enfer. Du jamais vu dans l'histoire de l'humanité, même comparé à l'embargo qu'a connu l'Irak.

Nous n'avons qu'un accès très limité à l'eau potable, l'eau courante est impropre à l'utilisation humaine, l'électricité n'est accessible que six heures par jour au maximum. Nous ne pouvons pas traiter nos eaux usées – elles vont directement à la mer –, les services dans les hôpitaux n'ont jamais été aussi catastrophiques en raison du manque de médicaments, d'infrastructures et de l'impossibilité pour le personnel de santé et les patients de sortir et d'entrer à Gaza. Les malades du cancer doivent aller en Israël, en Egypte ou en Cisjordanie pour être traités mais ils en sont le plus souvent empêchés.

Non seulement la très grande majorité des Gazaouis ne peut

sortir du pays, mais les individus et les institutions ne peuvent rentrer que très difficilement à Gaza. Même les diplomates de l'Union européenne et des Nations unies! La semaine dernière, nous devions recevoir les représentants du Parlement européen, Israël n'a pas autorisé leur visite. Notre vie est paralysée et nous sommes suffoqués. Le plus dur est qu'aucune perspective de changement ne se dessine à l'horizon, beaucoup ont perdu espoir.

Où en est la reconstruction de Gaza?

Après les bombardements meurtriers d'Israël en 2008, 2012 et 2014, la reconstruction paraît impossible en raison du blocus qui restreint drastiquement l'importation de tout matériel. Les sacs de ciment qui entrent à Gaza sont comptés et passent par les Nations unies. Selon le plan de l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés (UNRWA), il faudrait vingt-cinq ans pour reconstruire à ce rythme. L'UNRWA a passé un accord avec Israël que l'ensemble de la société civile palestinienne a refusé en raison des

sévères conditions qu'il impose, en termes de quantité de ciment et de son prix, par exemple.

Et il n'y a aucune garantie pour demain: Israël ne va-t-il pas détruire à nouveau nos maisons, nos centrales électriques, nos cliniques et nos écoles? Tout le monde considère qu'une nouvelle guerre peut arriver à tout moment. Dans le contexte actuel, Gaza est maintenant comme un baril d'explosif, il y a tellement de frustrations et de colère face à la situation imposée par Israël qu'une étincelle pourrait y mettre le feu. C'est un miracle si nous n'avons pas Daesh à Gaza, car les conditions sont idéales pour son apparition chez nous. Nombreux sont ceux qui n'ont plus rien à perdre...

Début février, Israël bombardait encore des cibles à Gaza en réponse à une roquette...

Est-ce monnaie courante? Oui, rien qu'en 2016, nous avons recensé 100 frappes aériennes. Presque tous les jours, l'armée israélienne tire des coups de feu à l'encontre des pêcheurs dans la zone nautique où ils sont pourtant autorisés à tendre leurs filets. Dans le nord et l'est de la bande de Gaza les

tirs ne s'arrêtent jamais, en particulier dans la zone tampon d'un kilomètre qu'Israël impose de facto. L'an passé, 95 civils ont été tués par ces tirs et ces bombardements et 524 ont été blessés, dont de nombreux enfants. Les 6 et 7 février dernier, dix-sept frappes ont eu lieu, principalement dans des terrains vagues, des zones d'entraînement. Elles ont eu principalement pour but d'intimider des groupes armés clandestins que le Hamas lui-même réprime de son côté.

Face à ces agressions, que demandez-vous à l'Union européenne et à la Suisse?

Dans la Rome antique, la loi ne s'appliquait qu'aux maîtres, pas aux esclaves. Sommes-nous les esclaves du XXI^e siècle? Après la seconde Guerre mondiale, la communauté internationale s'est dotée du droit humanitaire pour protéger les civils en temps de guerre. Nous avons le droit de l'utiliser. C'est une honte que l'Europe tente de nous en empêcher. Après avoir épuisé toutes les voies de recours en Israël, nous avons déposé des plaintes en Suisse (en 2003), en Espagne et en Angleterre au nom de la juridiction

universelle. En réaction, leurs parlements ont simplement changé leurs lois pour ne pas avoir à accepter ces cas.² L'Europe bloque l'accès à la justice pour les victimes palestiniennes. Nombre de pays européens font maintenant pression sur l'Autorité palestinienne pour qu'elle ne recoure pas à la Cour pénale internationale.

Des pêcheurs palestiniens dans le port de Gaza en février 2017. KEYSTONE

L'UE n'a-t-elle pas aussi d'autres leviers d'action?

Je rappelle aussi que l'Union européenne dispose d'un accord d'association avec Israël qui stipule dans son article 2 que les droits humains doivent être respectés pour qu'Israël continue à jouir des avantages octroyés. L'UE donne des privilèges à Israël dont ne bénéficie aucun autre pays non européen: libre commerce – 63 % des exportations israéliennes sont à destination de l'Europe –, participation à des programmes de recherche scientifique, échanges d'étudiants – alors qu'Israël empêche nos étudiants de voyager! –, Eurovision, Euro de football, etc.

L'année dernière, l'Europe a décidé d'étiqueter les produits en provenance de colonies lorsqu'ils sont vendus en Europe. Pour moi, ce n'est pas un succès, c'est une honte. C'est comme mettre des articles volés sur le marché en indiquant qu'ils ont été dérobés! Doit-on permettre de les vendre?

Si vous favorisez Israël, très bien, mais alors ne me dites pas que vous promouvez tous les principes et les valeurs dont vous vous targuez! Cette attitude véhicule de mauvais messages à tout le Moyen-Orient en favorisant le terrorisme et la loi de la jungle. I

¹ Quatre organisations palestiniennes ont déposé un rapport de 150 pages documentant les effets de l'embargo auprès de la Cour pénale internationale en novembre dernier. Il s'agit du Centre palestinien pour les droits humains, Al-Mezan Center for Human Rights, Aldameer Association for Human Rights et Al-Haq.

² Le Centre palestinien pour les droits humains avait déposé plusieurs plaintes contre de hauts responsables de l'armée israélienne en Suisse, comme le permettait la loi helvétique. Peu après, le Parlement a modifié la législation (temporairement) pour que cela ne soit plus possible. En plus des pays déjà cités, la Belgique a fait de même.

LA CPI VA-T-ELLE SECOURIR LA PALESTINE?

Vous avez transmis des rapports très documentés à la Cour pénale internationale et porté plainte pour crime contre l'humanité en raison du blocus de Gaza. Pourquoi est-ce un crime contre l'humanité selon vous?

Ce blocus n'est pas dirigé contre des individus ou des groupes en particulier mais contre les deux millions d'habitants de la bande de Gaza. Et ses conséquences sont terribles¹. Les motifs avancés par Israël, il y a dix ans, de sanctionner l'élection du Hamas, considéré comme un groupe terroriste, puis d'affaiblir les organisations combattantes palestiniennes par les bombardements de 2008, 2012 et 2014 ne tiennent pas. Le Hamas est toujours au

pouvoir et les combattants palestiniens sont plus forts que jamais. Les raisons de sécurité avancées par Israël sont dénuées de fondements. Et le blocus est une punition collective infligée à un peuple, en violation flagrante des Conventions de Genève, qui stipulent que les civils ne doivent non seulement pas être pris à partie dans un conflit mais aussi être protégés.

Vous devez aussi montrer que la justice israélienne n'a pas l'intention d'enquêter sur ces crimes supposés...

La Haute Cour israélienne de justice a statué sur une plainte que nous avions déposée au sujet du blocus en déclarant que personne ne devait s'inquiéter

d'une famine à Gaza car les autorités israéliennes assurent que le nombre de calories à disposition de Gaza est suffisante pour l'éviter. Qu'est-ce que cela signifie? Que nous sommes des animaux? Est-ce un comportement digne de la seule démocratie du Moyen-Orient comme l'Etat israélien aime à s'appeler?

Pour l'instant, la Cour pénale internationale n'a pas dépassé le stade de l'enquête préliminaire concernant le blocus, la colonisation, mais aussi l'attaque de 2014 qui a fait près de 2000 morts, essentiellement civils, à Gaza...

La procédure est en cours. Pour l'instant il n'y a pas de retard dans le traite-

ment du dossier. A partir de juin de cette année, le procureur de la CPI disposera de toutes les études et expertises dont il a besoin, y compris les rapports des ONG palestiniennes représentant les victimes et leurs familles, et il pourra ainsi instruire la plainte pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre.

Concernant les bombardements de 2014, nous avons travaillé d'arrache-pied pour soumettre toutes les informations au procureur général israélien afin qu'il traite la plainte. En vain. Nos démarches ont montré que la justice israélienne ne fera rien. Cela ouvre les vannes pour que la CPI se saisisse de l'affaire. Nous sommes confiants. Nous avons préparé les dos-

siers dans les moindres détails. Nous ne demandons rien que l'Etat de droit, la justice et la dignité pour les victimes, et que cela ne se reproduise plus jamais.

CKR

¹ L'article 7 des statuts de la Cour pénale internationale définit comme «crime contre l'humanité» des actes commis dans le cadre «d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre une population civile», et inclut la «persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international; et d'autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale».